

# 23 000 CONTRÔLES PAR JOUR! MIEUX VAUT VOYAGER EN RÉGLE



Chaque jour 500 agents TCL assermentés réalisent 23 000 contrôles sur le réseau. Mais, au-delà de veiller au respect de la réglementation et à la vérification des titres de transport, les agents de contrôle contribuent à la sécurisation de vos déplacements.

Ils vous guident sur votre trajet, vous orientent vers les lignes à emprunter et vous conseillent en cas de perturbation. Ils interviennent aussi comme médiateur en cas de conflit.

Présents sur tout le réseau TCL, ils apportent leur aide aux personnes victimes d'un incident, d'un malaise ou dans toute autre situation en attendant les secours.

**LA PRÉSENCE DES CONTRÔLEURS  
CONTRIBUE À LA SÉRÉNITÉ DU RÉSEAU TCL.**

# AUJOURD'HUI NE PRENEZ PAS LE RISQUE DE PERDRE 60€

**PAS DE TICKET VALIDÉ :  
60€\* D'AMENDE  
JE VALIDE, JE SUIS SEREIN.**

\* 60 € si paiement immédiat auprès du contrôleur.

# VALIDER: ON N'A PAS TROUVÉ PLUS SIMPLE POUR VOYAGER L'ESPRIT TRANQUILLE

**PAS DE TICKET VALIDÉ :  
60€\* D'AMENDE  
JE VALIDE, JE SUIS SEREIN.**

\* 60 € si paiement immédiat auprès du contrôleur.

POUR EN SAVOIR PLUS :



[www.tcl.fr](http://www.tcl.fr)



APPLI  
TCL



ALLÔ TCL  
04 26 10 12 12  
(prix d'un appel local)



SYTRAL

BOUGEZ, VIVEZ, AIMEZ !

## TITRE DE TRANSPORT NON VALIDÉ : 60 €

Votre ticket TCL doit être validé dès le premier voyage. Il est valable pendant 1h sur l'ensemble du réseau et pour un aller-retour.

Si vous présentez un titre avec tarif réduit, vous devez être muni du justificatif de votre statut (carte étudiant, certificat de scolarité, livret de famille...).

**En paiement différé, les montants des amendes sont majorés jusqu'à 110 €, quel que soit le motif de verbalisation.**

- Paiement immédiat auprès du contrôleur : **60€** (par carte bancaire, chèque ou en espèces, contre remise d'un reçu par le contrôleur).
- Règlement dans un délai maximum de 7 jours à compter de la date du PV : **80€**.
- Règlement plus de 7 jours et moins de 2 mois à compter de la date du PV : **110€**.

## CARTE TECÉLY NON VALIDÉE : 5 €\*

Votre carte Técély ou OÙRA! doit être validée à chaque montée. Être muni d'un titre de transport validé est obligatoire. C'est aussi un moyen de connaître le nombre de voyageurs et d'adapter ainsi l'offre de transport. Votre carte Técély ou OÙra! peut être rechargée à partir du 20 de chaque mois.

\*Sous réserve d'avoir un abonnement mensuel ou annuel en cours de validité.

### BON PLAN TÉCÉLY

Gagnez des points à chaque validation avec le programme Fidélité TCL. Informations et inscriptions : [www.fidelite.tcl.fr](http://www.fidelite.tcl.fr)

## NON-RESPECT DU RÈGLEMENT : 150 €

Le règlement du réseau\* recense l'ensemble des obligations et bons comportements auxquels vous êtes tenus dans les transports en commun.

### Amendes aggravées (infractions de 4<sup>e</sup> catégorie).

- Faire obstacle à la fermeture des portes, ou les ouvrir pendant la marche du véhicule.
- Abandonner ou déposer, sans surveillance, des objets.
- Utiliser sans motif légitime un signal d'alarme ou d'arrêt d'urgence.
- S'agripper de quelque façon que ce soit à l'extérieur des véhicules.
- Monter ou descendre ailleurs que dans les stations ou arrêts prévus.
- Mendier, distribuer des tracts ou enquêter.
- Circuler en trottinette, rollers ou autres engins à bord des véhicules et dans l'enceinte du métro.
- Consommer ou vendre de l'alcool sur le réseau.
- Cracher, uriner, détériorer ou souiller les espaces, les véhicules ou les matériels.
- Utiliser des appareils sonores ou troubler la tranquillité des voyageurs.

**En paiement différé, les montants des amendes sont majorés jusqu'à 200 €, quel que soit le motif de verbalisation.**

**En cas d'outrage à agent, insultes ou violences envers le personnel de contrôle ou de conduite TCL, les risques encourus vont jusqu'à 7 500 € et 6 mois de prison.**

\* Extrait du règlement & conseils voyageurs disponibles sur [www.tcl.fr](http://www.tcl.fr).  
Le règlement complet est disponible auprès de :  
Keolis Lyon - Service Juridique - 26 rue de la Vilette 69003 LYON.



# 500

**AGENTS TCL ASSERMENTÉS**

**ADOPTÉE EN MARS 2016, LA LOI SAVARY RENFORCE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE DANS LES TRANSPORTS PUBLICS. DÉSORMAIS, LES PEINES ENCOURUES PAR LES FRAUDEURS SONT PLUS SÉVÈRES ET LES AMENDES PLUS CHÈRES.**

## FRAUDE AGGRAVÉE

**Fausse déclaration lors d'un contrôle :  
3 750 € + 2 mois de prison.**

L'identité et l'adresse du fraudeur sont désormais vérifiées et recoupées auprès de l'administration.

**Signaler la présence de contrôleurs :  
3 750 € + 2 mois de prison.**

La diffusion de messages signalant la présence de contrôleurs, notamment sur les réseaux sociaux, est interdite. TCL dispose d'un système d'alerte, permettant de recenser les signalements et d'engager des procédures (dépôt de plainte).

**Fraude + absence de pièce d'identité :  
7 500 € + 2 mois de prison.**

Pendant la verbalisation et sans paiement immédiat, le contrevenant est obligé de présenter une pièce d'identité. À défaut, il doit demeurer à la disposition du contrôleur. Les contrôleurs sont en droit de retenir le contrevenant. En cas de refus ou de fuite, il commet alors un délit.

**Fraudes répétées : 7 500 € + 6 mois de prison.**

Au delà de 5 infractions par an, la fraude devient un délit.

# 7000



**CAMÉRAS SUR L'ENSEMBLE  
DU RÉSEAU TCL**